



**COMPTE RENDU  
DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE SUPERVISION DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024.**

\*\*\*\*\*

**Convocation** N°50/MPKOU/2024D/787/SE/SA du 09 octobre 2024.

**Lieu** : Salle de réunion du Maire.

**Président de séance** : Monsieur Inoussa ZIME CHABI, Maire de la commune de Parakou.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Hyacinthe O. ELEGBEDE, Secrétaire Exécutif de la Mairie de Parakou.

Etaient présents à cette session, les conseillers dont les noms suivent :

- 1 -ZIME CHABI Inoussa, Maire, Président du conseil de supervision ;
- 2- YARI Mohamed Abdel Taya, 1er Adjoint au Maire ;
- 3- OROU-GANKOU Moustapha, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;
- 4 – ADAM ABDOULAYE Alimatou, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;
- 5 – HOUNDIN Judicaël, Président Commission des Affaires Economiques et Financières
- 6- DRAMANE S. Daouda, Président Commission de la Coopération et des Relations avec les Institutions,
- 7- AROUNA Adiza, Présidente de la Commission des Affaires Sportives et Culturelles,
- 8-CHABI DOUAROU Boni, Président de la Commission des Affaires Domaniales et Environnementales ;

Tous les huit (08) membres du conseil de supervision, ont répondu présent à l'invitation du Maire.

Le conseil de supervision a donc valablement délibéré.

L'ordre du jour se présente comme suit :

- 1- adoption du compte-rendu de la session extraordinaire du 13 septembre 2024;
- 2- examen et adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif de septembre 2024
- 3- adoption du budget primitif gestion 2025 de la commune de Parakou ;
- 4- adoption de l'organigramme de la Mairie de Parakou ;
- 5- divers.

### Déroulement de la séance :

A l'ouverture de la session, Monsieur Inoussa **ZIME CHABI**, Président du Conseil de Supervision, a remercié les conseillers pour leur présence en vue de discuter des questions de développement de la ville et de permettre le bon fonctionnement de l'administration communale.

#### **1- Étude et adoption du compte-rendu de la session extraordinaire du 13 septembre 2024**

La session extraordinaire du 13 septembre 2024 a porté sur plusieurs points. Il s'agit entre autres de :

- adoption du compte-rendu de la session ordinaire du 05 septembre 2024 ;
- examen du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif au titre du mois d'août 2024 ;
- autorisation de décaissement de fonds pour la couverture des souscriptions des enfants indigents des écoles à cantine de la commune de Parakou au titre de l'année scolaire 2024- 2025 ;
- sollicitation de l'avis de non objection pour la nomination des membres du Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Parakou ;
- répartition des équipements et mobiliers scolaires confectionnés pour les écoles primaires et secondaires ;
- divers

*Le compte rendu de cette session a été adopté à l'unanimité des conseillers.*

#### **2- examen du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif au titre de septembre 2024**

Ce rapport retrace les différentes actions menées par le Secrétaire Exécutif pour le bon fonctionnement des services municipaux.

En dehors de la tenue régulière des séances hebdomadaires du comité de direction, diverses activités ont été menées dont entre autres :

- la participation à l'atelier de validation du cadre programmatique du Plan de Développement Municipal de 4<sup>ème</sup> génération de la commune de Parakou ;
- les travaux préparatoires du budget primitif gestion 2025 et le suivi des chantiers de la commune.

Le rapport du Secrétaire Exécutif retrace également les délibérations et instructions du conseil de supervision ainsi que celles du conseil municipal qui ont été transmises à l'autorité de tutelle.

Le rapport d'activités du Secrétaire Exécutif a été adopté par huit (08) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

### **3- adoption du budget primitif gestion 2025 de la commune de Parakou;**

Le budget primitif de la commune de Parakou, exercice 2025 d'un montant de 4 095 279 385 est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

#### **Fonctionnement**

- ✓ Recettes : **3. 059. 436. 905 fcfa**
- ✓ Dépenses : **3. 059. 436. 905 fcfa**

#### **Investissement**

- ✓ Recettes : **1.779.694.458 fcfa**
- ✓ Dépenses : **1.779.694.458 fcfa**

Comparé au budget primitif 2024 d'un montant de trois milliards huit cent soixante-quinze millions neuf cent trente-cinq mille trois cent vingt-huit (3.875.935.328) FCFA, il ressort une augmentation d'un montant de deux cent dix-neuf millions trois cent soixante-deux mille cinquante-sept (219.362.057) FCFA, soit un taux de progression de 5,66%.

Après avoir examiné les actions prises en compte par ce budget, les conseillers ont exhorté les cadres techniques à travers le Secrétaire Exécutif à mettre tout en œuvre pour l'atteinte des objectifs fixés.

***Le budget primitif gestion 2025 de la commune de Parakou a été adopté par huit (08) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.***

### **4- adoption de l'organigramme de la Mairie de Parakou ;**

Dans le cadre de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation, la Cellule de Suivi et de Contrôle de la Gestion des Communes avait instruit les secrétaires exécutifs à l'effet de mettre en place une organisation et une structuration provisoire des services techniques de la mairie conformément aux dispositions de la circulaire N°032/MDGL/DC/SGM/SP-CONAFIL/SA du 09 septembre 2022 et de la lettre N°0104/SGPR/CSCGC du 12 septembre 2022 en attendant l'élaboration et la mise en vigueur des organigrammes types des mairies.

Le projet d'organigramme proposé par le Secrétaire Exécutif et soumis au conseil de supervision est en parfaite adéquation avec l'organigramme type des communes. Il a donc été adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 5- divers

Au point des préoccupations diverses, le Maire a rendu compte aux membres du conseil de supervision de l'évolution du dossier parc à bétail de Tourou opposant la commune de Parakou à celle de Tchaourou. Dans son exposé, il a fait savoir que le problème a été porté devant la haute autorité, son Excellence le Président Patrice TALON.

Suite à une séance de travail à laquelle ont pris part les deux Maires, il a été retenu que le parc de Barérou soit fermé et qu'il soit géré par un comité ad'hoc constitué des membres provenant des communes de Tchaourou et de Parakou.

La question d'accès au marché Arzèkè a été évoqué par la Présidente de la Commission des Affaires Sociales, Culturelles et Sportives. Le passage devant le marché Arzèkè étant désormais interdit aux motocyclistes, les revendeurs et revendeuses de ce grand lieu de commerce se plaignent de la mévente ; ce qui agirait aussi sur les recettes locales. Elle a souhaité que l'autorité communale se penche sur cette question afin d'y apporter une solution. Elle a pour finir fait le point de la visite d'une délégation de la Commission des Affaires Sociales, Culturelles et Sportives de la Mairie de Comè à Parakou. Cette visite s'inscrit dans le cadre d'un partage d'expériences entre les deux commissions. Les activités de cette visite se sont bien déroulées et la Présidente de la Commission a souhaité aussi qu'il y ait désormais une collaboration entre sa commission et le service des affaires sociales de la Mairie.

Démarrée à 09 heures 07 minutes, la séance a pris fin à 11 heures 23 minutes à la satisfaction de tous.

Fait à Parakou, le 17 octobre 2024

Le Secrétaire de séance,

Le  
Secrétaire  
Exécutif

  
Hyacinthe O. ELEGBEDE. -

Le Président de séance,

LE  
MAIRE

  
Inoussa ZIME CHABI.-



SÉANCE: Conseil de Supervision

DATE: Jeudi 17 octobre 2024

HEURE: 16h

LIEU: Salle de Réunion du Maire

LISTE DE PRESENCE

| N° | NOM ET PRENOMS      | FONCTION     | CONTACTS ET ADRESSE MAIL | EMARGEMENTS |
|----|---------------------|--------------|--------------------------|-------------|
| 1  | INOUSA ZIME CHABI   | Maire        | 97480549                 |             |
| 2  | DRAMANE Sabi Daouda | P/CERT       | 66261414                 |             |
| 3  | CHABI DOUKOU BONNI  | P/CAE. P/608 | 62842898                 |             |
| 4  | ELEGBEYE Hyacinthe  | SE           | 95397235                 |             |
| 5  | YARI Mohamed A. I.  | PAM          | 97483048                 |             |
| 6  | AROUNA Adizatou     | Pt/CASC      | 96833894                 |             |
| 7  | HOUMAIN Judicael    | PCAF         | 61205050                 |             |
| 8  | ABDOUKAYE Alimaton  | TAM          | 66171333                 |             |
| 9  |                     |              |                          |             |
| 10 |                     |              |                          |             |
| 11 |                     |              |                          |             |